

Dossier dument rempli à envoyer avant le 22 avril 2016 à : trophee_simulation@infopro-digital.com

Version word du document disponible sur demande : trophee_simulation@infopro-digital.com

IDENTITÉ DU CANDIDAT:

ENTREPRISE :

NOM : PRENOM :
FONCTION :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
SITE WEB :
ADRESSE E-MAIL :
TELEPHONE : PORTABLE :

SECTEUR D'ACTIVITE : EFFECTIFS : CHIFFRE D'AFFAIRES :

CONTACT (que nous pouvons joindre si besoin pour le suivi du dossier) :

ENTREPRISE OU ORGANISME :

NOM : PRENOM :
FONCTION :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
SITE WEB :
ADRESSE E-MAIL :
TELEPHONE : PORTABLE :

Vous pouvez déposer un dossier de candidature dans une catégorie. Nous vous invitons à lire attentivement les spécificités de chacune d'entre elles et d'expliquer pourquoi votre projet mérite d'y candidater.

Trophée Start-up

Attribué à une entreprise créée il y a moins de cinq ans qui s'est particulièrement illustrée par son innovation dans le calcul. La start-up calcul de l'année aura su proposer des outils ou services liés à la simulation numérique ou l'analyse big data, qui participent à la création de valeur ou d'emploi dans l'économie. Pouvoir démontrer un impact sur l'évolution des modèles économique existants ou la réduction des coûts sera un plus.

Trophée PME

Attribué à une PME-PMI qui aura su mettre en œuvre les technologies de calcul numérique (simulation, analyse de données, big data) de manière efficace et changer sa manière de développer ses nouveaux produits ou services, de les produire, de les maintenir ou d'anticiper leur cycle de vie complet. Le lauréat devra montrer par ses résultats (en temps, productivité, rentabilité...) que ces nouveaux outils lui ont permis de franchir un cap dans la gestion de ses processus.

Trophée Innovation

Attribué à un produit, une technologie ou un service développé par une entreprise, qui apporte une innovation dans le domaine de la simulation numérique ou de l'analyse de données. L'innovation calcul de l'année pourra donc concerner toute la chaîne de vie d'un projet industriel, de la recherche au recyclage d'un produit, en passant par sa production ou son maintien en fonctionnement. L'impact sur la compétitivité d'une organisation et son développement durable seront des critères pris en compte pour départager les différents candidats.

Trophée Collaboration (Grande entreprise- PME)

Attribué à un binôme (ou un groupement) associant grande-entreprise et PME ayant collaboré sur un projet lié au calcul numérique, que ce soit au stade de la recherche, du développement ou de la mise en œuvre. Le binôme devra démontrer l'exemplarité de la collaboration en termes d'innovation, de respect des intérêts des parties (contrats, propriété industrielle) et de la valorisation des résultats.

CATEGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ETRE

PRÉSENTÉE (1 choix possible) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Trophée Start up | <input type="checkbox"/> Trophée Innovation |
| <input type="checkbox"/> Trophée PME | <input type="checkbox"/> Trophée Collaboration |
-

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

• NOM :

• POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET MERITE D'ETRE RETENU ?

- BREVE DESCRIPTION DU PROJET – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

- CARACTÈRE INNOVANT/EXEMPLAIRE :

- **RESULTATS DEJA CONSTATES ET/OU ATTENDUS** (Gains, ROI, avantage concurrentiel, bénéfice pour le client ou le collectif...) :

Site web (facultatif) :

Vidéos, articles.... (facultatif) :

- **SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES UTILISÉES OU NOUVEAUX USAGES ?**

Version word du document disponible sur demande à trophee_simulation@infopro-digital.com

ARTICLE 1 - LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU PRIX

Les « Trophées de la Simulation numérique » sont organisés par :

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle -

La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment les magazines professionnels « L'Usine Nouvelle » et « Industrie et Technologies ».

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO s'associe au pôle TERATEC (pôle européen de compétences en simulation numérique à haute performance) pour organiser les Trophées.

ARTICLE 2 - LES PRIX – CATEGORIES

L'organisateur a retenu 6 catégories de prix dans le cadre de l'édition 2016 des Trophées de la Simulation Numérique

- **Trophée Start up**
- **Trophée PME**
- **Trophée Innovation**
- **Trophée Collaboration**
- **Grand Prix du Jury**
- **Trophée de la personnalité de la Simulation**

ARTICLE 3 - LES CANDIDATURES

Les candidats doivent avoir mené à bien un (ou plusieurs) projet ou une réalisation. Ces projets ou réalisations pourront avoir été menés au niveau de leur application dans tous les secteurs d'activité (industrie, services ou au profit d'organismes de recherche ou de technologie dans le public comme dans le privé).

Les candidats choisiront de déposer leur dossier de candidature pour le Trophée qui leur paraît correspondre le mieux au projet ou à la réalisation qu'ils soumettent. Néanmoins, l'organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat à un autre prix que celui auquel il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Les candidats salariés doivent pouvoir justifier de l'autorisation de leur entreprise pour pouvoir participer au concours.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les projets et réalisations présentées. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsables de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle.

Le candidat, l'entreprise ou le réseau à l'origine de la candidature fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise du prix, à propos du dossier, projet, réalisation ou carrière présenté. Il indemnisera l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : 22 avril 2016

L'inscription est gratuite. Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site <http://evenements.infopro-digital.com/usine-digitale/trophee-trophees-de-la-simulation-numerique-2016-4082,programme>

Les dossiers devront être adressés par mail à trophee_simulation@infopro-digital.com

Tous les autres documents additionnels qui ne peuvent être adressés par mail devront être envoyés en deux exemplaires à :

Groupe Industrie Services Info - « Trophées de la Simulation Numérique »

A l'attention de Laure Dudescu

Antony Parc II - 10 Place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony cedex

ARTICLE 6 - RECEVABILITÉ

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'Article 5, pour le 22 avril 2016 au plus tard. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

ARTICLE 7 - PRESELECTION DES DOSSIERS

Les dossiers seront instruits par un comité rédactionnel qui sélectionnera, pour chacun des prix, ceux qui seront présentés au Jury. Chaque candidature ainsi retenue sera soumise à un jury d'experts selon les modalités décrites à l'art 8.

ARTICLE 8 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues de la filière, professionnels et journalistes. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Les débats du Jury sont tenus secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Le Jury choisira, pour chacun des cinq prix les lauréats. Les critères suivants seront pris en compte sans que cette liste soit exhaustive ni que le poids de chacun d'eux ne soit défini :

- Ampleur du projet ou de la réalisation au regard des retombées techniques, économiques, industrielles,
- Originalité de la démarche innovatrice,
- Importance de l'implication des candidats, difficultés rencontrées pour faire aboutir le projet ou la réalisation,
- Temps écoulé entre l'idée et la réussite du projet,

ARTICLE 9 - REMISE DES PRIX

Les cinq prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra lors du Forum TERATEC (à l'ECOLE POLYTECHNIQUE, Route de Saclay, 91128 Palaiseau Cedex) le 28 juin 2016. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de, en cas de victoire, recevoir leur prix (s'ils sont désignés Lauréat par le Jury).

ARTICLE 10 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréats et les nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux «Trophées de la Simulation numérique». L'organisateur informera préalablement les lauréats et nominés de ces actions de communication.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréats et nominés sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 10. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe Infopro Digital pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : Groupe Industrie Services Info, Trophées de la Simulation Numérique, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex, ou par mail à cnil@gisi.fr.

ARTICLE 12 - CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://evenements.infopro-digital.com/usine-digitale/trophee-trophees-de-la-simulation-numerique-2016-4082.programme>

Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

Groupe Industrie Services Info, Trophées de la Simulation numérique, Noémie Hasson, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex.

Les frais engagés par les candidats pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par la réexpédition d'un timbre au même tarif).

Groupe Industrie Services Info statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.